



ANNÉE INTERNATIONALE
DE L'ÉLIMINATION DU
TRAVAIL DES ENFANTS

ORGANISME GOUVERNEMENTALE

Ministère du Travail de l'Emploi de la Fonction Publique des Lois Sociales,
Madagascar
s'engage à

**Lancer la mise en œuvre d'un plan d'action
conjoint pour l'élimination du travail des
enfants dans le mica**

Lancer la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint pour l'élimination du travail des enfants dans le mica

Nom:

Lancer la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint pour l'élimination du travail des enfants dans le mica

Description:

Le plan est établi pour une phase pilote d'une année, incluant une phase de lancement de trois mois. Il a pour objectif de répondre aux besoins et urgences sociaux nécessaires afférents à la problématique de travail des enfants dans ce secteur mica. Il est prévu, au terme de cette phase pilote, d'étendre ledit plan de travail conjoint pour une période de quatre ans, en vue d'un impact plus subséquent. Les principaux bénéficiaires sont les enfants travailleurs, les communautés et le Gouvernement Malagasy.

A Madagascar, l'exploitation minière du mica est largement informelle employant surtout des femmes, des jeunes et même des enfants dans la majeure partie des mineurs artisanaux et à petite échelle. Les activités se réalisent généralement dans des conditions précaires et ne permettent pas aux familles de renforcer leur résilience par rapport à l'intensité de la pauvreté. Le secteur minier du mica est confronté à une mauvaise gouvernance, à la corruption et à des capacités, des ressources et un personnel limités pour faire respecter les lois et règlements applicables.

L'augmentation des exportations combinée à la baisse significative du prix de la tonne a aggravé le risque d'exploitation du travail et du travail des enfants en particulier. Environ 10 000 enfants malagasy, dont certains n'ont pas plus de quatre ans, se livrent aux pires formes de travail des enfants dans la production de mica, concentrée dans le Sud du pays, particulièrement à Anosy, Androy et Ihorombe.

Le travail des enfants à Madagascar ne peut pas être abordé isolément, mais doit être considéré dans le contexte de causes profondes qui se renforcent mutuellement, y compris la non application des lois, le manque de suivi du travail des enfants, et les questions de pauvreté, d'inégalité entre les sexes, d'iniquité, d'insécurité et de manque d'accès aux services sociaux de base. C'est pourquoi, le Gouvernement Malagasy avec ses partenaires nationaux et internationaux ont élaboré de manière conjointe un Plan d'Action pour l'élimination du travail des enfants qui a été adopté par le Conseil du Gouvernement en décembre 2020. La déclaration de l'année 2021 comme une année internationale pour l'élimination du travail des enfants constitue une opportunité intéressante pour Madagascar pour mobiliser davantage l'action commune pour la mettre en œuvre.

Ledit plan de travail comporte sept grands axes dont:

1. Formalisation des activités d'exploitation minière artisanale dans la Région Anôsy;
2. Engagement du secteur privé dans la lutte contre toutes formes d'exploitation des enfants;
3. Education, sensibilisation et communication pour le changement de comportements par rapport aux problématiques du travail des enfants;
4. Renforcement du système de protection des enfants: prévention et prise en charge;
5. Renforcement de la résilience des communautés dans les zones d'exploitation de Mica par la diversification économique;
6. Interventions transversales/complémentaires;
7. Système de suivi et évaluation du plan de travail.

Les outils qui seront utilisés pour atteindre les objectifs sont le Plan d'action conjoint pour l'élimination du travail des enfants, le Plan d'action de l'Alliance 8.7, la Politique Générale de l'Etat, le Programme Pays pour le Travail Décent, les cadres de coopération internationaux.

Plan de mise en œuvre:

Avec l'engagement du Gouvernement Malagasy, en collaboration avec le Bureau Pays de l'OIT à Madagascar et mobilisant les parties prenantes de l'Alliance 8.7 Madagascar pour les actions communes, nous allons commencer à mettre en œuvre le plan d'action conjoint pour l'élimination du travail des enfants dans les mines artisanales de mica.

Impact:

En renforçant les mécanismes de suivi du travail des enfants, tout en associant les entreprises et les communautés, le pays avancera progressivement vers l'élimination du travail des enfants dans le secteur du mica. La Promesse d'action permettra de diffuser largement le Plan d'Action et les engagements pris par tous les parties prenantes et renforcer la collaboration pour une mise en œuvre pérenne. Elle permettra déjà de conscientiser les communautés-cible sur les conséquences négatives du travail des enfants et protéger les enfants contre l'exploitation précoce. Le Plan d'Action réunira toutes les parties prenantes nationales et dans le Sud de Madagascar.